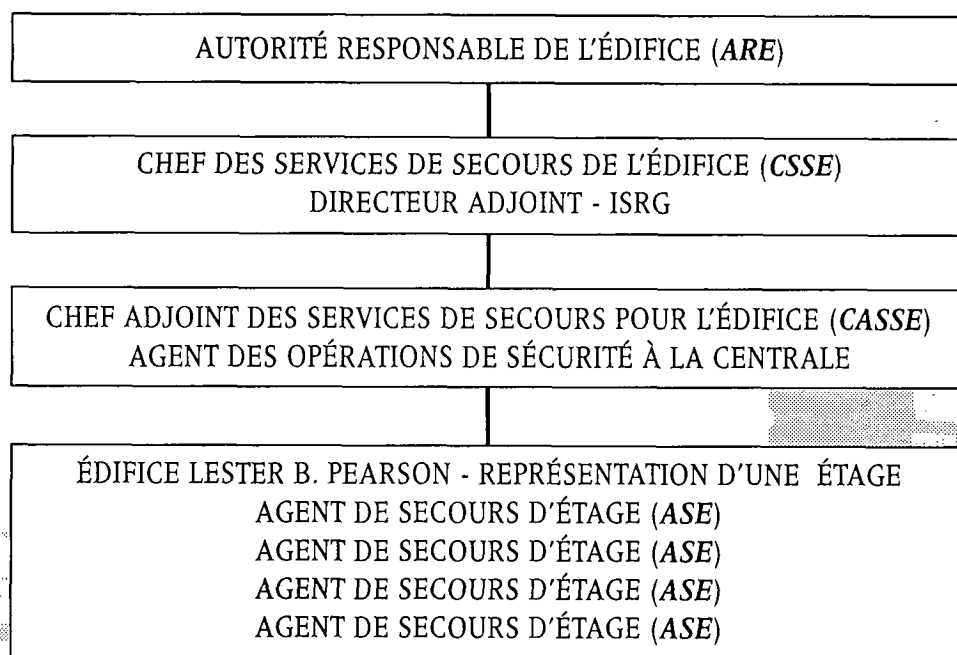


# Procédures d'urgence

## GUIDE DE L'EMPLOYÉ

Édifice Lester B. Pearson

### ORGANIGRAMME DES MESURES D'URGENCE



**ARE** • Veille à l'établissement et à la mise en oeuvre des plans et des mesures d'urgence.

**CSSE** • Dirige l'ensemble des opérations de l'Organisation des mesures d'urgence.

**CASSE** • Prend des dispositions pour la formation appropriée des ASE;  
• Tient à jour la liste des personnes à mobilité réduite ayant besoin d'aide;  
• Dirige le Centre de contrôle de la sécurité et de la prévention des incendies ;  
• Est membre du Comité de santé et de sécurité de l'édifice.

**ASE** • Désigne des moniteurs chargés d'aider les personnes à mobilité réduite;  
• Veille à la sécurité de tout le personnel qui se trouve à l'étage;  
• Préviens le CASSE.